

---

## ! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

#### Nom commercial

Pury Tank Cleaner  
Art-Nr: 1.0602.01140.00000  
UFI: / BAuA Nr.: AV43-50MN-U001-X2PG / -

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Conditions d'utilisation recommandées

detergent

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant / fournisseur

Yachticon A. Nagel GmbH  
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt  
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37  
E-Mail yachticon@yachticon.de  
Internet www.yachticon.de

#### Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80  
Fax +49 40 51 74 37  
E-mail (personne compétente):  
yachticon@yachticon.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftinformationszentrale Berlin  
Téléphone +49 (0)30 30686700

---

## ! RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### ! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Eye Irrit. 2	H319	

#### ! Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07

#### ! Mot signal

Attention

**! Consignes en cas de risques pour la santé**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Consignes de sécurité**

**! Généralités**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

**! Réaction**

P305 + P351 + EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P338  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**! Evacuation**

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**2.3. Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

---

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
69011-36-5	931-138-8	Isotridecanol, ethoxylated (>7 - <15 EO)	< 3	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318
77-92-9	201-069-1	acide citrique (anh.)	< 3	Eye Irrit. 2, H319
5064-31-3	225-768-6	trisodium nitrilotriacetate	< 5	Carc. 2, H351 / Acute Tox. 4, H302 / Eye Irrit. 2, H319 / **

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
77-92-9	acide citrique (anh.)	01-2119457026-42-XXXX

**Remarques complémentaires**

Les seuils spécifiques aux substances ont été pris en considération pour la classification du produit.

**Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII**

moins de 5 % agents de surface anioniques

moins de 5 % agents de surface non ioniques

---

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

**! Après contact avec les yeux**

Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.

Enlever les lentilles de contact.

Assurer un traitement médical.

**Après ingestion**

Assurer un traitement médical.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

---

**! RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés**

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.

Oxyde d'azote ( NOx )

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Le produit lui-même ne brûle pas.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**! Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter une combinaison de protection.

**Remarques diverses**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Informer les autorités compétentes en cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.  
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Evacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Précautions lors de la manipulation**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Eviter tout contact prolongé/répété avec la peau.  
Eviter de toucher avec les yeux.

#### **Mesures générales de protection**

Eviter de toucher avec la peau.  
Eviter de toucher avec les yeux.

#### **Mesures d'hygiène**

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).  
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### **Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Pas de mesures particulières nécessaires.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### **Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.  
Stocker dans des conteneurs scellés frais et sec.

**Classe de stockage (RFA)** 12

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

## ! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

#### ! Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type,paisseur,résistance à la pénétration/durée de vie,résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

#### Protection des yeux

lunettes de protection

#### Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

## ! RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Couleur	Odeur
liquide	bleu	fruitée

#### Seuil olfactif

non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	> 2	20 °C			
point d'ébullition	>= 100 °C				
Point de fusion	<= 0 °C				
Point d'éclair					non inflammable
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Le produit n'est pas autoinflammable.
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	ca. 1 g/ml	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>		20 °C			miscible en toutes proportions
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

Le produit n'est pas explosif.

**9.2. Autres informations**

voir fiche technique

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec les lessives alcalines.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Ne pas exposer au gel et à la chaleur.

#### **10.5. Matières incompatibles**

##### **Substances à éviter**

alcalies (bases)

Métal léger

Agent oxydant

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

#### **Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

#### **Informations diverses**

Nous recommandons, en règle générale, d'éviter tout contact avec des réactifs chimiques forts, comme les acides, les solutions basiques, les agents d'oxydation et de réduction.

---

### **! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Pas d'effet sensibilisant connu.			
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Pas d'effet sensibilisant connu.			

##### **! Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Aucun effet connu.

##### **! Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Aucun effet connu.

##### **! Danger par aspiration**

Pas de classification quant à sa toxicité à l'aspiration.

##### **Remarques générales**

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

## **! RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

### **12.6. Autres effets nocifs**

Effet préjudiciable dans l'eau possible en raison de la variation du pH.

### **Comportement dans les stations d'épuration**

Le produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

### **! Remarques générales**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Recommandations relatives au produit**

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

#### **Recommandations relatives à l'emballage**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### **Produit de nettoyage recommandé**

eau

#### **Remarques générales**

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	-	-	-
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-	-	-
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> Aucune information disponible.			
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b> Aucune information disponible.			

### Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation nationale

**Classe de danger pour l'eau** 1 selon AwSV (RFA)  
produit polluant faiblement l'eau

**Ordonnance relative aux incidents** Ne tombe pas sous le Règlement relatif aux incidents.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

#### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

#### Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.3

**! Source des principales informations**

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Texte intégral concernant des avertissements de sécurité dans section 3.

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).